

AVIS DE COURSE



LA NUIT GUILLAUME 8 et 9 août 2026

Autorité Organisatrice : Société des régates de la Dives
Grade 5 A

Préambule

:

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règles HN Osiris
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.5 - les REV (*Règles d'Équipement des Voiliers*), ...

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 16 heures le 5 août au club de la SRD
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

2.3 Les IC seront disponibles sur le site de la srd : www.srd-yachtclub.fr

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.srd-yachtclub.fr
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1** La compétition est ouverte à :
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2** - tous les bateaux du système à handicap Osiris d'un coefficient minimum de 12 net
 - tous les concurrents solo et double du Trophée voiles océanes.
- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1** Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 a. Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 d'une licence Club FFVoile mention « compétition » ou "pratiquant" valide
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2** Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site : **www.srd-yachtclub.fr** et en envoyant les droits requis.
- 4.5**
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1

Classe Droits d'inscription jusqu'au 4 août 2026
 toutes 30 €

8 PROGRAMME

8.1 A terre :

Confirmations d'inscriptions
Date À 7/08/2026 16 heures

Briefing
Date À 7 août 2026
Détail 18 heures 30 Salle des régates

...

8.2 Ouverture des portes le 8 août 03h45
Briefing le 7 août 18h30
Sortie du port le 8 août 07h45
Signal d'avertissement le 8 août 09h00
Ouverture des portes le 9 août 05h15
Fermeture de la ligne le 9 août 15h
Fermeture des portes le 9 août matin 10h50
Coefficient de marée 46-48-53
Pleine mer 06h17-18h59-07h53

Jours de course :

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter un certificat de jauge ou de rating valide.
- 9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.3 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

- 11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours côtier à effectuer sera donné lors du briefing

14 CLASSEMENT

- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps ou temps sur distance*. L'information sera donné lors du briefing.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**
- La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 PRIX**
- La remise des prix se déroulera à côté de la capitainerie à partir de 18h30.
- 22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
- Pour plus d'informations, contacter la SRD : contact@srd-yachtclub.fr www.srd-yachtclub.fr

ANNEXE B : ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)

